AUX MEMBRES DU COMITE DU CLUB 40

| Date: / / | | |
|--|---|-------------|
| Par la présente, je soussigné(e) Demande l'autorisation de laisser | | |
| M | | |
| Demeurant à : | | |
| Durant la période du : | nbre(s) de ma famille (e)(s) y-sitter e motif à préciser : | |
| II/ elle sera accompagné(e) de | personnes. | |
| J'ai informé personnellement cet(to d'ordre intérieur, lequel (laquelle) s bien-être de tous.* | | |
| Sans accepter la responsabilité civile de mes invités, je suis cependant moralement responsable vis-à-vis du club de tout manquement à l'application du règlement précité | | |
| En vertu de ce même règlement, je confirme ne percevoir à cette occasion aucune rémunération, loyer ni indemnité quelconque de la part de cet(te)(s) invité(e)(s). Il(s) est/sont cependant informé(s) du fait que le tarif en vigueur est applicable. | | |
| En cas de refus, prière de m'en aviser le plus rapidement possible. | | |
| | Nom : | Signature : |
| Le membre du club : | | |
| L'invité(e): | | |
| Un membre du comité : | | |

^{*} voir 2 pages ou verso « extrait du règlement d'ordre intérieur »

Club des 40

Nieuwesteenweg 193 8420 DE HAAN

Extrait du règlement d'ordre intérieur

Le Club des 40 est un lieu familial, il est accessible:

- aux membres du club, c.à.d. le chef de famille, sa(son) compagne(on), ses enfants cohabitants.
- à ses parents et enfants,
- o aux visiteurs ne logeant pas au Club,
- o aux invités logeant au Club en présence du membre,
- o aux **occupants**, non-membres logeant au Club en l'absence du membre, avec son autorisation ainsi que celle d'un membre du comité,
- o aux membres sympathisants, acceptés par le comité.

POINTS IMPORTANTS A RETENIR:

- Membres et non-membres logeant au club doivent remplir le répertoire hoc dès leur arrivée,
- Membres, invités, visiteurs et occupants respecteront la tranquillité publique,
- Les installations communes étant le bien de tous, chacun se sentira concerné par les dégâts commis par d'autres et agira en conséquence,
- Propreté générale et entretien de sa parcelle coulent de source,
- Voitures et vélos rouleront au pas, évitons les accidents,
- Les chiens seront toujours tenus en laisse, Il faut sortir du club pour les besoins de ceux-ci.
- Pour la sécurité de tous et pour respecter les possibilités de notre installation électrique, aucun appareil utilisé ne dépassera 10 ampères ou 2200 watts.
- Prendre une douche, c'est bien, n'y restons que le temps nécessaire et gardons l'endroit propre,
- Comme poubelle, ne sont autorisés que les sacs spéciaux, voir détails au club-house,
- Tondeuse et autres outils du Club seront utilisés à bon escient et nettoyés après usage,
- Les membres-surveillants dépendent directement du comité. Toute plainte, observation, remarque ou réclamation doit donc être adressée à un administrateur et non aux surveillants dont les tâches sont bien délimitées.
- L'accord d'un administrateur est requis pour toute activité commerciale dans l'enceinte du club,
- Les redevances pour nuitées sont fixées annuellement par le comité,
- Le cas échéant, on se réfèrera au règlement d'ordre intérieur dont les articles complètent ceux des statuts du club.

Le comité.